

Professions des centrales nucléaires

Expert en radioprotection



Tâches principales

L'expert en radioprotection reçoit de l'exploitant de la centrale nucléaire le mandat d'assurer une radioprotection conforme aux exigences légales.

Cet expert se situe au niveau hiérarchique supérieur parmi le personnel de radioprotection de la centrale. Sa formation doit donc satisfaire à des critères particulièrement exigeants.

Profil d'exigences

Les exigences posées au personnel de radioprotection sont particulièrement élevées. Le candidat à la profession d'expert en radioprotection doit posséder un diplôme de fin d'études d'une haute école, d'une haute école spécialisée ou d'une école technique

Profil d'exigences Expert en radioprotection :

- Diplôme de fin d'études obtenu dans une haute école ou une haute école spécialisée
- Connaissances en chimie, physique, mécanique ou électrotechnique
- Aptitudes à la gestion de collaborateurs
- Aptitude à s'imposer
- Résistance au stress

supérieure dans les domaines de la chimie, de la physique, de la mécanique ou de l'électrotechnique. Outre des compétences spécifiques de radioprotection, il doit disposer de connaissances approfondies relatives aux centrales nucléaires aussi bien sur le plan technique qu'en matière d'exploitation et de planification de mesures d'urgence. D'autres conditions sont la connaissance de langues



« Mon activité à la jonction de la technique et de l'environnement est très variée. Je suis tour à tour physicien, ingénieur, biologiste, juriste et psychologue. »

Andreas Ritter, 1963

Maturité et formation au poste de professeur de physique, chargé de cours à l'école de radioprotection de l'Institut Paul-Scherrer. Entrée en 1991 à la centrale nucléaire de Leibstadt en qualité d'expert en radioprotection.

étrangères, la résistance au stress, des aptitudes à la conduite du personnel et la capacité à s'imposer.

Formation

Sur la base de son diplôme de fin d'études auprès d'une haute école, d'une haute école spécialisée ou d'une école technique supérieure, le candidat à la profession d'expert en radioprotection doit suivre une formation complémentaire afin d'approfondir ses connaissances. Parallèlement, il suit une formation pratique, en particulier dans le cadre d'un stage de quatre semaines au minimum effectué dans une centrale nucléaire en Suisse ou à l'étranger. Après une année de pratique professionnelle au minimum dans le domaine de la radioprotection, la réussite de l'examen final du cours d'approfondissement et l'accomplissement du stage pratique obligatoire, le candidat peut demander la reconnaissance officielle de son titre.

Reconnaissance officielle

Le candidat au titre d'expert en radioprotection doit démontrer ses connaissances lors d'un examen final d'une journée (colloque).

La reconnaissance officielle de son titre est assurée ensuite par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Afin de toujours rester au dernier niveau technique, même après l'obtention officielle de son titre, l'expert en radioprotection est tenu de suivre régulièrement des cours spécifiques aux systèmes ainsi que des cours de formation complémentaire et de révision. S'il dispose des aptitudes correspondantes, il pourra aussi assumer des fonctions dirigeantes dans une centrale nucléaire.

Informations supplémentaires sous:

www.energienucleaire.ch

info@energienucleaire.ch